

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2016

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil seize, le vingt-trois février à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, M. LAMIDIEU Lionel, M. MAGNIN Didier,
M. MILLET Hervé, M. PAGET Olivier, Mme COSTILLE Brigitte, Mme GUENOT Lucienne,
M. AURIERE André,

Absents excusés: M. GIRINAL Jean Marc, M. HUMBERT Nicolas.

Madame Lucienne GUENOT a été élue secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2016, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

1/ Présentation et vote des comptes administratifs 2015 :

Monsieur le Maire présente les résultats 2015 des budgets communal, eau et assainissement.

Résultats cumulés :

- budget communal :

recettes de fonctionnement : 137 671.86€

dépenses de fonctionnement : 74 213.70€

recettes d'investissement : 13 885.60€

dépenses d'investissement : 4 871.42€

- budget eau :

recettes d'exploitation : 31 289.79€

dépenses d'exploitation : 22 535.48€

recettes d'investissement : 104 159.01€

dépenses d'investissement : 72 158.53€

- budget assainissement :

recettes d'exploitation : 28 144.74€

dépenses d'exploitation : 18 594.72€

recettes d'investissement : 21 132.33€

dépenses d'investissement : 31 912.88€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous la présidence de M.Didier MAGNIN, Premier Adjoint et à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes administratifs 2015 des budgets communal, eau et assainissement tels que présentés, monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

2/ Contrat groupe d'assurance statutaire du personnel :

Monsieur le Maire explique que la commune cotise à l'assurance statutaire pour des agents affiliés à l'IRCANTEC alors que plus aucun agent communal n'y est soumis depuis le 1er juillet 2015. Il propose

donc de ne pas renouveler ce contrat et de ne pas souscrire un contrat pour l'agent titulaire compte tenu du coût eu égard aux risques couverts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas renouveler le contrat groupe statutaire et de ne pas souscrire un nouveau contrat pour l'agent titulaire et autorise le Maire à signer tous documents afférents.

3/ Travaux 2016 : proposition d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de canalisations d'eau potable et d'aménagements de sécurité de la Grande Rue :

Après présentation par le Maire des projets de travaux cités en objet, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Maire à faire appel à Ingénierie 70 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable rue de la Prairie et rue de Traverse, et pour les aménagements de sécurité routière aux entrées du village, Grande rue , côté Voray/l'Ognon et côté Perrouse.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer tout document afférent à cette mission de maîtrise d'œuvre.

3a/ Travaux 2016 : demande de subvention pour les travaux de canalisations d'eau potable :

Après présentation par le Maire des projets de travaux cités en objet, le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité des membres présents, à adresser un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du plan de relance BTP, pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable rue de la Prairie et rue de Traverse, pour un montant maximum des travaux de 60 000€HT et à signer tous documents afférents à cette demande.

3b/ Travaux 2016 : demandes de subventions pour les travaux d'aménagements de sécurité de la Grande Rue :

Après présentation par le Maire des projets de travaux cités en objet, le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité des membres présents, à demander des subventions au titre de l'AED (aide exceptionnelle du département), des amendes de police et de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les aménagements de sécurité routière aux entrées du village, et à signer tous documents afférents à ces demandes.

4/ Travaux 2016 : proposition d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du centre du village :

Après présentation par le Maire de l'état des lieux du dossier d'aménagement de la traversée du village, après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire à sélectionner un maître d'œuvre rassemblant les compétences « paysage, urbanisme et VRD (Voirie et Réseaux Divers) », sur la base du cahier des charges établi par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône)le 17 février 2016.

Le Conseil décide :

- de fixer, pour ces travaux , une enveloppe prévisionnelle globale maximale de 400 000 € HT,
- de procéder à une sélection du maître d'oeuvre en 2 temps :
 - une pré-sélection de 3 équipes en fonction des critères précisés dans le cahier des charges,
 - et une audition de ces 3 équipes sur la base des critères prédéfinis.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer tout document afférent à cette mission de maîtrise d'œuvre.

5: Questions diverses :

. Installation de bancs rue du Moulin et près du terrain de boules : le Conseil décide l'achat de 2 bancs et 2 poubelles en métal, d'entretien plus facile que des bancs en bois.

. Compte-rendu succinct du Conseil de la communauté de communes du pays riolais du 22 février : l'école de Sorans rejoindra le pôle éducatif de Perrouse à la rentrée de septembre 2016 – décision de créer un pôle éducatif et une salle multi-activités à Etuz – décision de construire une salle de sport à Rioz.

. Rendez-vous à venir :

- 27 février : Comité syndical du SIED (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône) à Vesoul : délégué participant : M. Olivier PAGET,

- 03 mars (de 09h00 à 10h30) : rencontre du cabinet chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

- 19 mars : matinée « nettoyage de printemps » : toutes les bonnes volontés seront les bienvenues,

- 26 mars à 09h00 : réunion du SMABMVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ognon) : déléguée participante : Madame Lucienne GUENOT,

- 02 avril : assemblée générale de l'AMR (Association des Maires Ruraux) à Ports sur Saône.

Le prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 29 MARS 2016 à 20H00.